

Une couverture souple et abordable

Que vous voyagiez beaucoup ou peu, il existe un régime d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé qui convient à vos besoins.

Quel régime dois-je choisir ?

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime annuel

- convient aux personnes qui voyagent beaucoup, dans des pays lointains ou juste de l'autre côté de la frontière
- couvre tous les voyages effectués pendant l'année, à condition que chaque voyage n'excède pas le nombre de jours limite
- adhésion unique facile
- couverture d'excédent offerte si le voyage excède la durée prévue

Ou

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime par voyage

- convient aux personnes qui veulent s'assurer pour un seul voyage
- convient aux voyages de longue durée

Service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence

Pour avoir l'esprit tranquille, il ne suffit pas d'être à l'abri des soucis d'argent. Vous voulez aussi être sûr que, où que vous soyez, vous aurez accès 24 heures sur 24 aux services de professionnels de la santé et d'un personnel compétent pour vous aider quand vous en aurez besoin.

Votre police d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé comporte un *service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence*. Ce service prévoit le paiement des frais qui doivent être acquittés immédiatement. De plus, ses préposés multilingues vous assistent de plusieurs façons, par exemple en trouvant sur place un médecin ou un hôpital, en aidant votre conjoint ou les autres membres de votre famille si vous êtes malade ou simplement si votre passeport a été perdu ou volé. C'est le compagnon de voyage idéal !

Le présent document n'est pas un contrat. À l'adhésion ou sur demande, un contrat contenant les garanties offertes et stipulant les exclusions et les restrictions vous sera envoyé.

LIBERTÉ SANTÉ^{MC} Chef de file en assurance-maladie en cas d'urgence

Vous pouvez compter sur Liberté Santé pour assurer votre tranquillité d'esprit lorsque vous voyagez à l'étranger.

Depuis plus de vingt ans, la société Liberté Santé, reconnue dans le monde entier, est fournisseur d'assurance-maladie et a couvert plus d'un million et demi de Canadiens lors de leurs déplacements à l'étranger. Liberté Santé est une des plus importantes sociétés de gestion des garanties maladie.

Liberté Santé est membre du groupe Liberté Canada et fait partie du Liberty Mutual Group of Companies dont l'actif (y compris l'actif en gestion) excède 60 milliards de dollars dans le monde entier.

Avant de quitter le pays, souscrivez l'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé (et n'oubliez pas votre passeport) !

Il est très facile d'adhérer !

Composez 1 800 268-3763

pour tout savoir sur l'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé.

Adhère en direct et vous serez assuré immédiatement.

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé.

Assurez votre tranquillité d'esprit.

^{MC} Liberty Mutual Group. Tous droits réservés. Liberté Santé est une division de Liberty Mutual Insurance Company.

^{MC} Marques de commerce de Liberty Mutual Insurance Company. Garanties souscrites par Liberty Mutual Insurance Company.

TE-100FR.4/97

doivent également se conformer aux règles du pays d'accueil. Si vous avez des ennuis, les missions du Canada peuvent vous aider à trouver un avocat, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes du pays**. Mais ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire la peine ou l'amende qu'on vous inflige.

Procédures judiciaires

Ne croyez pas que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou de vous faire juger dans votre langue maternelle.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par exemple, dans certains pays, il y a présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable.

Même si vous assistez en spectateur innocent à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant. Là encore, **votre citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité**.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Si c'est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Courrier

Si vous partez en voyage pour une longue période, vous pouvez prendre des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier poste restante ou, le cas échéant, à la mission canadienne la plus proche. La mission gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir ramasser **personnellement**, mais elle ne pourra pas le faire suivre.